

**MAIRIE DE TOUCY**

<p style="text-align: center;"><b>CONSEIL MUNICIPAL DU</b> <b>Mercredi 9 Septembre 2013</b> <b>A 20 heures 30</b></p>
---

Convocation du 4 septembre 2013  
Affichage du 16 septembre 2013

Le **09 septembre 2013 à 20 heures 30**, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Michel KOTOVTCHIKHINE, Maire.

Présents ou Représentés Messieurs et Mesdames les Conseillers Municipaux :

Michel KOTOVTCHIKHINE, Gérard GALLET, Chantal RAVERDEAU, Marcel ROBIN, Bernard SALOMEZ, Christine PICARD, Robert GERMAIN, Hugues COUELLE, Christophe PIETAK, Alain MOREAU, Florence TOUZEAU, Franck CARRASCO, Jean-Pierre HUOT, Julien DUGAY par Marcel ROBIN, Micheline BLOT par Michel KOTOVTCHIKHINE, Marie-Chantal COULON par Jean-Pierre HUOT, Michèle GAUDIN par Franck CARRASCO,

Absent(s): Didier GOUDROT, Jean-Claude BERGEROT, Angélique CHALIER, Robert ITURRALDE, Patrice VICART,

Excusé(s) : Laurent BONNOTTE

Secrétaire de séance : Robert GERMAIN

Le Maire fait lecture du compte-rendu du conseil municipal du 4 septembre 2013. Tous les membres présents signent le registre.

- Communauté de communes Coeur de Puisaye : plan local d'urbanisme intercommunal - validation des projets et modifications.

**AVIS RELATIF AU PROJET DE ZONAGE ET DE REGLEMENT DU PLU (DE 2013 61)**

- Vu les délibérations du conseil communautaire en date du 16 Novembre 2009 et 1er Février 2010 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et approuvant et fixant les modalités de la concertation,
- Vu la délibération du conseil municipal en date du 15/03/2012 puis du conseil communautaire en date du 05 Mars 2012 approuvant le diagnostic du PLU Intercommunal.
- Considérant les travaux conduits au sein des différents ateliers thématiques constitués de conseillers municipaux et délégués communautaires pour contribuer à l'élaboration du PADD,
- Entendu le débat au sein du conseil municipal du 28/11/2012 puis du conseil communautaire en date du 03 Décembre 2012 sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durable.

## MAIRIE DE TOUCY

- Considérant les travaux conduits entre la commune, la communauté de communes et le bureau d'études Astym concernant le zonage et le règlement du PLUI depuis mai 2013
- Considérant le courrier du Président de la Communauté de Communes Coeur de Puisaye en date du 2 septembre 2013,
- Après avoir étudié le projet de zonage et son règlement, préalablement à son arrêt par le Conseil Communautaire,

Le Maire rappelle la chronologie des réunions au sujet du futur PLUI :

- le 12 juin 2013 : réunion "toutes commissions" avec Mr MAUCO (ASTYM), Mme FARELLE (Images en herbe) et Mr GAUTRON (architecte) qui présentent le 1er projet de zonage sur plan papier plus sur clé USB.

La carte étant à disposition dans le bureau du maire et le document informatique chargeable auprès de la secrétaire générale.

- le 29 juillet 2013 : la commission urbanisme s'est réunie l'après-midi pour étudier les 70 demandes des propriétaires ayant formulé une demande de reclassement de certaines de leurs parcelles.

- Après cette commission, toutes les demandes ont été transmises à l'agent de la CCCP chargé du PLUI en tenant compte des nouvelles règles d'urbanisme, du cadastre, de la défense incendie, des implantations des fermes, des zones de gonflements et retraits des argiles.

Ensuite, toutes les modifications et remarques ont été transmises au cabinet ASTYM.

- le mardi 3 septembre 2013, la CCCP a apporté à la mairie de Toucy 4 cartes papier, une sur clé USB, le règlement du PLUI, un courrier du Président de la CCCP et un modèle de délibération.

- le mercredi 4 septembre 2013 : lors du conseil municipal pas de prise de délibération au sujet du zonage du futur PLUI.

- le jeudi 5 septembre 2013 : affichage de la carte de zonage dans la salle des commissions.

- le lundi 9 septembre 2013 :

- de 18 h à 20 h 50 réunion "toutes commissions" pour examiner de nouvelles remarques de propriétaires.
- à 21 h vote de la délibération sur le zonage après consignation des modifications demandées suivantes :

D 119 - 121 - 122 - 598 - 599 - 801 - 973 - 975 - 977 - 1029 - 1185 : de Uia → en **Ub** (la parcelle D 1185 est bornée et viabilisée).

D 1100 - 1101 - 1126 - 1131 - 1133 en **Uc1**

D 198 - 928 à passer en **Nzh** fossé + prairie de joncs absorbant toutes les eaux de ruissellement du Vernoy

Partie de E 894 actuellement en Nzh → passer en **Ub** pour accéder à la parcelle E 687

D 698 - 702 - 818 - 875 classées en Nt zone pour hébergement touristique léger. Terrains achetés par la ville pour construction hôtelière dure.

G 957 (anciennement G 824 et G 826) partie haute à maintenir en Nj, partie basse jusqu'à hauteur du panneau fin agglomération à passer de A → en **Uc1**

G 923 à passer de N en **A**

G 600 à passer de N en **Nj**

G 603 à passer de N en **Nj**

**MAIRIE DE TOUCY**

G 953 et 655 Pâture de la Garenne actuellement en Ub : à passer en **Nzh**

D 912 et 1018 sont en Nh : à passer → en **Ap**

C 79 - 394 - 396 : pourquoi en Uc1 (cabane + trou d'eau)

D 1130 (661p) La Pâture Grenon à passer de A → en **Uc1**

E 33 Derrière Le Colombier (cabinet vétérinaire : à passer de Ub → en **Uia**

A 332 - 334 chemin d'accès à la nouvelle station d'épuration : à passer de Azh → en **Ue**

F 121 - 590 - 591 : ferme du Roland (n'est plus une ferme) : à passer en **Nh**

E 427 Maison garde barrière : les Rouges à passer de A → en **Nh**

A 311 - 312 - 313 - 315 La Guillotine est une ferme : à passer de Uc1 → en **A Ferme**

A 607 au hameau de Maulmont : à passer de Nh → en **A Ferme**

H 345 - 346 - 556 - 671 Les Pinons : à passer de A → en **Nh**

Constat que les parcelles pompiers, résidence de la "Croix des Vignes" (MDR), CMP, école primaire, mairie, salle polyvalente, anciens ateliers municipaux, nouveaux ateliers municipaux, la Poste, les bâtiments du Conseil Général et l'ancienne MSA ne sont pas en Ue.

Problème entre fermes et hameau tout proche classé en Uc1 (exemple des Bertheaux).

Patrimoine à conserver :

Grange Halle XVème de la Renauderie

A la demande de Mr MOREAU : maison peinte au hameau des Baillis

Les lavoirs : route de Fours, route d'Auxerre, Les Bertheaux, Fours

Les calvaires : La Sablonnière, La Croix Saint Marc, La Croix Saint Germain, La Croix Sainte Hélène, Le "Gâteau" route de Sauilly

Les sources et fontaines : Les Fontaines, Les Baillis, Rue René Marchand, Vaurillaume, La Quille, Les Mâles, Les Larrons

Les rus des Gauthiers, du Batoir, Maurepas, Le Rachoïis

Les mares : Les Bertheaux, Le Gros Caillou, Champleau, Les Bergeries, Les Grands Nains, Maulmont et toutes les mares en général

Les haies : seule mentionnée sur le plan celle de la Sablonnière à la Garenne alors qu'elle n'existe pas entièrement. Non retrouvées, les haies mentionnées sur la 1ère édition de la carte.

Arbres remarquables :

- Platane Champ de la Barrière (Ferme des MONINS)

**MAIRIE DE TOUCY**

- Chêne des Baillis
- Chêne de la future Zone d'Activités
- Chêne des Bertheaux
- Arbres du parc de la Glaudonnerie
- Les têtards (ou trognes) sur le chemin d'Arthé

Périmètre protégé : idem que le POS (500 mètres autour de l'église)

Droit de préemption urbain : sur le centre ville - préserver les boutiques du rez-de-chaussée rue Lucile Cormier, rue du Marché, place de l'Hôtel de Ville, rue Philippe Verger, rue Arrault, rue Paul Bert, rue du Pont Capureau, rue Colette, Place de la République.

Remarques concernant le règlement :

- pas plus de 2 annexes
- interdiction du gaz de schiste
- pentes de toit et débords : idem au POS

Espaces réservés : voies et espaces prévus dans l'étude "Toucy Ville d'Appui"

Sur proposition du Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Donne un avis favorable au projet de zonage et à son règlement,
- Demande les modifications visées ci-dessus.
- Demande à inscrire au zonage les espaces boisés visés ci-dessus.
- Demande à inscrire au zonage les emplacements réservés visés ci-dessus.
- Demande à inscrire au zonage le patrimoine à préserver ou à recréer visé ci-dessus.
- Demande à inscrire le droit de préemption urbain à appliquer sur la commune comme visé ci-dessus.

**DELIBERATIONS TRANSMISES AU CONTROLE DE LEGALITE :**  
AVIS RELATIF AU PROJET DE ZONAGE ET DE REGLEMENT DU PLUI  
(DE\_2013\_61)